#### AR Prefecture

047-200068930-20250922-D25DTE161-AR Reçu le 23/09/2025 Publié le 23/09/2025



## **DÉCISION**

ECONOMIE
DIRECTION DU DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL

Affaire suivie par : Noémie Orriols

#### N°D25DTE161

<u>OBJET: CESSION DE L'ANCIEN SIÈGE DE L'ENTREPRISE TARKETT SUR LA COMMUNE DE CUZORN 47500 AU BÉNÉFICE DE MONSIEUR BÉZELGUES.</u>

Vu l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales :

Vu la délibération n°2020B-22-AG en date du 05 juin 2020 par laquelle le Conseil Communautaire a délégué à Monsieur le Président ou Monsieur le 1<sup>er</sup> Vice-président les attributions prévues à l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales notamment la cession de terrains et biens immobiliers :

Vu la décision n°D2024-42-DTE en date du 19 février 2024 ;

Vu l'avis du Domaine n°20234707732359 en date du 12 juin 2023 ;

Vu la proposition d'achat concernant l'ancien siège de l'entreprise TARKETT de Monsieur BÉZELGUES en date du 25 aout 2025 ;

Vu le document d'arpentage n°047077 et le plan de division et de bornage au lieudit « ratier » 47500 Cuzorn en date du mois de février 2024 élaboré par le Cabinet PANGEO CONSEIL ;

Considérant le retrait du projet de Monsieur MERIGAULT ;

Considérant la volonté de la Communauté de Communes Fumel Vallée du Lot de vendre l'ancien siège de l'entreprise TARKETT situé 2827 route de Saint Front 47500 Cuzorn ;

Considérant la mise en vente par la Communauté de Communes Fumel Vallée du Lot de ce bâtiment ainsi que du parking cadastré sous les numéros A1203, A1199, tel que mentionné sur le DA 667R si annexé en date du 13 mars 2024 situés 2827 route de Saint Front 47500 Cuzorn et d'une superficie de 4 649 m² au prix de cent mille euros ;

Considérant que ce projet est susceptible de générer des retombées économiques positives pour le territoire ;

Considérant que cette vente s'inscrit dans une démarche de soutien au développement économique local :

# Le Président de Fumel Vallée du Lot décide,

1°) – De céder à Monsieur BÉZELGUES demeurant 7 allée de Chartre l'ancien siège de l'entreprise TARKETT ainsi que le parking situés 2727 route de Saint Front 47500 Cuzorn cadastrés sous les

### AR Prefecture

047-200068930-20250922-D25DTE161-AR Reçu le 23/09/2025 Publié le 23/09/2025

numéros A1203, A1199 d'une superficie de 4 649 m² au prix de cent mille euros. Il est précisé qu'une servitude de passage au bénéfice des acquéreurs sera institué sur la parcelle A 1202 ;

2°] – De signer ou d'autoriser Monsieur le 1<sup>er</sup> Vice-président de Fumel Vallée du Lot à signer toutes pièces et actes se rapportant à ce dossier ;

En application de l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, il sera rendu compte de la présente décision du Président lors de la prochaine séance du Conseil Communautaire.

Pour extrait certifié conforme Fumel, le 22 septembre 2025

Le Président,



**Didier CAMINADE** 

Certifié exécutoire le : 23 septembre 2025 Reçu en Sous-préfecture le : 23 septembre 2025

Publié ou Notifié le : 23 septembre 2025